Rétroplanning SPSTI / Associations régionales

15 janv. 2022

Fin janv. 2022

25 fév. 2022

Mars 2022

31/03/2022 (au plus tard)*

début avril 2022

fin avril 2022

Chaque SPSTI prépare ses nouveaux statuts (des clauses types sont proposées au sein de PRESANSE)

- Sollicitation par les SPSTI des organisations professionnelles au niveau local pour la désignation de leurs représentants au sein des CA des SPSTI

- Sollicitation des organisations professionnelles au niveau national par PRESANSE Nationale pour obtenir les désignations non réalisées par les organisations professionnelles locales

Délai de convocation des statuts du SPSTI et à défaut, délai raisonnable de 15j

Délai de convocation des statuts du SPSTI et à défaut, délai raisonnable de 15j

Délai convocation statuts SPSTI et à défaut, délai raisonnable de 15j

Délai de convocation des statuts de l'Association Régionale et à défaut, délai raisonnable de 15j

2021/2022

2021/2022

Chaque Association Régionale prépare ses nouveaux statuts (des clauses types sont proposées au sein de PRESANSE)

Délai de convocation des statuts de l'Association Régionale et à défaut, délai raisonnable de 15j

Délai de convocation des statuts de l'Association Régionale et à défaut, délai raisonnable de 15j

Convocation CA et AGE Associations Régionales

Formalités en préfecture

Convocation **CA SPSTI et CA Associations Régionales**

1/ CA SPSTI
- Proposition de modifications des statuts
- Convocation AG et Fixation de leur ordre du jour

2/ AGE SPSTI :
Modification des statuts (à effet au 31/03/2022)
Mesures transitoires

Convocation **CA SPSTI**

3/ CA SPSTI (nouvelle composition)
- Election Bureau entant en fonction le 1er avril 2022(Président**, VP, trésorier, Président délégué et secrétaire général, le cas échéant)

=> Réunion prévue dans les nouveaux statuts des SPSTI

1/ CA Associations Régionales
- Proposition de modifications des statuts
- Convocation AG et Fixation de leur ordre du jour

2/ AGE Associations Régionales
- Modification des statuts

3/ CA et AG des Associations Régionales avec les SPSTI représentés par leurs nouveaux Présidents afin d'élire leur nouvelle gouvernance

⇒ Présidents des Associations Régionales siègent au sein du CA de PRESANSE

⇒ Désignation des autres représentants au CA de PRESANSE